

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX
MRC DE L'ÉRABLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tenue le 26 mars 2026 à 19h05 et à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Pierre Gosselin
Siège #2 - Michel Duperron
Siège #3 - Mathieu Jolibois
Siège #5 - Étienne Vigneault
Siège #6 - Jean Goulet

Est/sont absents:
Siège #4 - Vincent Beaudoin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Christian Daigle, maire. Monsieur Jean Langelier, directeur général, greffier et trésorier par intérim est aussi présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le directeur général par intérim a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour aux conseillers élus du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

65-03-26

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Gosselin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté en reportant le point 4.1 à une séance ultérieure.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Adoption du règlement d'emprunt numéro 102-2026 décrétant les travaux, une dépense de 959 378\$ et un emprunt de 287 813\$ pour la réfection du 13e rang phase II dossier numéro RQN79232

4.2 - Autorisation de conclure un contrat de service pour une ligne téléphonique avec Bell

4.3 - Remplacement d'un membre au sein du comité MADA-Famille.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - SUJETS À DISCUTER

66-03-26

4.1 - Adoption du règlement d'emprunt numéro 102-2026 décrétant les travaux, une dépense de 959 378\$ et un emprunt de 287 813\$ pour la réfection du 13e rang phase II dossier numéro RQN79232

Point reporté à une séance ultérieure

67-03-26

4.2 - Autorisation de conclure un contrat de service pour une ligne téléphonique avec Bell

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite doter la salle de pétanque, située au 10 rue de l'église, d'une ligne téléphonique afin d'assurer le bon fonctionnement de ses activités et de faciliter les communications internes et externes;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de conclure un contrat de service avec Bell Canada pour l'obtention d'une ligne téléphonique;

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité procède à la conclusion d'un contrat de service pour une ligne téléphonique auprès de Bell Canada, selon les modalités jugées les plus avantageuses;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité soit autorisée à négocier, signer et exécuter, au nom de l'organisation, tout document nécessaire à la mise en place du service, incluant le contrat, les ententes complémentaires et toute modification jugée utile;

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

Il est proposé par Michel Duperron et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil de la Municipalité octroie un contrat de service pour une durée de 3 ans avec BELL, pour la salle de pétanque située au 10 rue de l'église.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

68-03-26

4.3 - Remplacement d'un membre au sein du comité MADA-Famille.

ATTENDU QUE Mathias Tremblay a informé la Municipalité de son retrait du comité, et que ce retrait prend effet à compter du 26 mars 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité juge nécessaire de procéder au remplacement de ce membre afin d'assurer la continuité des travaux du comité;

IL EST RÉSOLU QUE Karine Gagné soit nommée membre du comité MADA-Famille, et ce, à compter du 26 mars;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le mandat de Karine Gagné soit exercé selon les mêmes conditions, responsabilités et durée que celles prévues pour les autres membres du comité;

Il est proposé par Étienne Vigneault et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax accepte la candidature de madame Gagné pour siéger au sein du comité. MADA-Famille.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Réponses aux diverses questions des citoyens.

69-03-26

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean Goulet appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h15

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Christian Daigle, maire

Jean Langelier
Directeur général et greffier-trésorier par intérim